



Luxembourg, le 14 février 2020

**Circulaire n° 3772**

## Circulaire

aux administrations communales

**Concerne : Procédure de consultation relative au projet d'abrogation du plan directeur sectoriel «décharges pour déchets inertes» (PSDDI), procédure prévue à l'article 12 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre une circulaire émanant de M. le Ministre de l'Aménagement du territoire concernant l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding